RCS : GAP
Code greffe : 0501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1959 B 00006
Numéro SIREN : 385 950 068
Nom ou dénomination : ENTREPRISE ALLAMANNO

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2012 sous le numéro de dépôt 1756

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE GAP

BP 140
05004 GAP CEDEX
FAX : 04 92 51 83 35
www.infogreffe.fr
TEL : 04 92 51 01 92

RECEPISSE DE DEPOT

SOJEC
20 RUE FERNAND-PELLOUTIER
BP 276
38433 ECHIROLLES CEDEX

V/REF :
N/REF : 59 B 6 / 2012-A-1756

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE GAP certifie qu'il a reçu le 12/10/2012,

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 16/04/2012
- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

ENTREPRISE ALLAMANNO
Société par actions simplifiée
Za les sablonnières
05120 L'Argentière-la-Bessée

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-1756 le 12/10/2012

R.C.S. GAP 385 950 068 (59 B 6)

Fait à GAP le 12/10/2012,
LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GAP (H.-A.)

12A1756

ENTREPRISE ALLAMANNO
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : ZA Les Sablonnières, 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE
385 950 068 RCS GAP

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2012

DÉPOSÉ LE
12 OCT. 2012
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GAP

L'an deux mille douze,
Le 16 avril, à 15 heures,

Les associés de la société ENTREPRISE ALLAMANNO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, ZA Les Sablonnières 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Régis ALLAMANNO, en sa qualité de Président de la Société.

La société ACNAUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée est absente excusée.

L'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire et d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement du Commissaire aux Comptes titulaire et du Commissaire aux Comptes suppléant démissionnaires,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société CABINET TOUCHET ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire à effet du 9 mars 2012, et de la société AURALP, Commissaire aux comptes suppléant, à effet du 26 mars 2012.

En conséquence :
- elle nomme, à compter rétroactivement du 10 mars 2012 en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire la société ACNAUDIT, domiciliée à MARSEILLE (13000), 13 avenue Frédéric Mistral représentée par Monsieur Philippe ZUOLO, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 395 170 095,

- elle nomme, à compter rétroactivement du 27 mars 2012 en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant la société ANSEMBLE, domiciliée à MANOSQUE (04100) 338 avenue de la Libération, Centre Mercure Conseils, immatriculée au RCS de MANOSQUE sous le numéro 405 035 205,

pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les actionnaires.